



CHARTRE GRAPHIQUE

ASSOCIATION HABITAT INSERTION

📍 324 RUE DU FAUBOURG D'ARRAS 62400 BÉTHUNE

☎ 03 91 80 12 00

@ CONTACT-AHI@HABITAT-INSERTION.FR

🌐 WWW.HABITAT-INSERTION.FR



La charte graphique est un actif stratégique de notre Association.

Sa protection et son utilisation cohérente contribuent directement à la préservation de son image, de sa réputation et de ses valeurs.

Pour cette raison, toute utilisation du logo doit obligatoirement être validée par la Direction avant sa diffusion ou sa publication, quels que soient le contexte, le support utilisé ou l'audience visée.

SOMMAIRE

01 - LOGOTYPE

- Présentation du logo principal..... 04
- Déclinaisons du logo 05

02 - LES COULEURS

- Codes RVB/CMJN/HEX 06

03 - VARIANTES D'UTILISATION DU LOGO

- Adaptation pour chaque cas de figure 07

04 - RESPECT DE LA MISE EN FORME

- Zone de réserve et dimension minimale..... 08
- Les modifications visuelles interdites..... 09

05 - POLICE D'ÉCRITURE

- Uniformisation des textes 10

06 - POLITIQUE D'UTILISATION DU LOGO

- Principe général 11
- Obligation de validation préalable 11
- Enjeux liés à la protection de l'image..... 12
- Responsabilités des collaborateurs et partenaires..... 12

LES DIFFÉRENTS LOGOS SONT DISPONIBLES DANS LE KIT DE COMMUNICATION À RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB VIA [CE LIEN](http://WWW.HABITAT-INSERTION.FR/KIT-COM) (WWW.HABITAT-INSERTION.FR/KIT-COM) OU EN CLIQUANT SUR L'ICÔNE À DROITE.

Vous trouverez différents formats de fichiers :

- **vectoriel** : format destiné à une utilisation professionnelle externe
- **jpeg** : fichier image classique sans transparence
- **png** : fichier image prenant en compte la transparence



**TÉLÉCHARGER
LE KIT
DE COMMUNICATION**

01 - LOGOTYPE

PRÉSENTATION DU LOGO PRINCIPAL

Les lettres «AHI», sous forme triangulaire orientée vers le haut, représentent l'évolution, le sens positif, la finalité de l'insertion. L'ensemble de lettres et de formes compose également un toit, ce qui fait écho à l'habitat. C'est également un rappel du logo original de l'association qui représentait les terrils, figure emblématique de la région.



La couleur du texte est plus foncée que les autres, dans un ton gris/noir, afin que le texte soit identifiable rapidement. Il donne du contraste et évoque la sécurité, le sérieux.

Le nom de l'association est clairement visible et en base de celui-ci, le lien vers le site web est également apparent.

DÉCLINAISONS DU LOGO

Afin de s'adapter aux besoins spécifiques, le logo existe dans deux formats : paysage et portrait. Ce sont les seules dispositions autorisées.



02 - LES COULEURS

CODES RVB/CMJN/HEX



1



RVB : 226 10 23 - 177 25 23
CMJN : 1 100 98 0 - 20 100 100 14
Hex : #e20717 - # b11917

2



RVB : 255 208 10 - 236 105 7
CMJN : 0 18 92 0 - 0 69 100 0
Hex : #ffd00a - # ec6907

3



RVB : 4 158 61- 7 111 50
CMJN : 82 6 98 0 - 89 30 100 20
Hex : #049e3d - # 076f32

4



RVB : 20 136 202 - 3 79 155
CMJN : 80 35 0 0 - 98 71 3 0
Hex : #1488ca - # 034f9b

5



RVB : 48 47 61
CMJN : 80 72 49 56
Hex : #302f3d

03 - VARIANTES D'UTILISATION DU LOGO

ADAPTATION POUR CHAQUE CAS DE FIGURE

Afin de garantir une lisibilité optimale du logo, il convient d'adapter celui-ci à chaque situation particulière.

Pour cela, plusieurs versions sont à votre disposition.

Voici quelques cas de figure :

VERSION MONOCHROME

D'autres couleurs peuvent être réalisées à la demande



VERSION DÉFONCE BLANCHE

Sur fond noir et/ou uni



SUR FOND COLORÉ/VARIÉ/COMPLEXE

Utilisation de la version cartouche conseillée



04 - RESPECT DE LA MISE EN FORME

ZONE DE RÉSERVE ET DIMENSION MINIMALE

La zone de réserve correspond à l'espace obligatoire autour du logo. Elle correspond à la hauteur de lettre du mot « HABITAT ». Aucun élément ne doit venir perturber cet espace.



Afin de garder le texte principal lisible, la dimension minimale du logo, quel que soit le support, ne doit pas être inférieure à 3 cm.



LES MODIFICATIONS VISUELLES INTERDITES

Le logo doit toujours être utilisé conformément à la charte graphique officielle de l'association.

NE DÉFORMER/ALTÉRER SES PROPORTIONS



AUCUNE MODIFICATION DES COULEURS



NE PAS MODIFIER LA TYPOGRAPHIE



PAS D'AJOUT GRAPHIQUE NON AUTORISÉ



NE PAS UTILISER SANS CARTOUCHE SUR FOND ILLISIBLE



PAS DE FORMAT TROP RÉDUIT



NE PAS CHANGER LA DISPOSITION DES ÉLÉMENTS



NE PAS MODIFIER L'OPACITÉ DU LOGO



05 - POLICE D'ÉCRITURE

UNIFORMISATION DES TEXTES

La police d'écriture à utiliser dans vos courriers, lettres et documents administratifs est « Calibri ».

Celle-ci devrait être installée par défaut sur votre poste de travail, mais si besoin, elle est disponible dans le kit de communication.

Il existe 6 variantes de police, donc 6 fichiers à installer en double cliquant sur chaque fichier, puis sur « installer ».

Si un message vous demande de remplacer, c'est que vous la possédez déjà.

CALIBRI LIGHT

CALIBRI LIGHT ITALIC

CALIBRI REGULAR

CALIBRI ITALIC

CALIBRI BOLD

CALIBRI BOLD ITALIC

Calibri

Calibri

Calibri

Calibri

Calibri

Calibri

06 - POLITIQUE D'UTILISATION DU LOGO

PRINCIPE GÉNÉRAL

Le logo de l'association constitue un élément essentiel de son identité visuelle et de son image de marque. Il représente les valeurs, la réputation, la crédibilité ainsi que l'engagement professionnel de l'organisation auprès de ses usagers, partenaires, collaborateurs et de l'ensemble des parties prenantes.

À ce titre, toute utilisation du logo, quel qu'en soit le support, doit faire l'objet d'une attention particulière et être réalisée dans le respect des règles de communication de l'association.

OBLIGATION DE VALIDATION PRÉALABLE

Toute création, diffusion, publication ou reproduction du logo de l'association doit impérativement être soumise à l'approbation préalable de la Direction ou de toute autorité désignée par celle-ci.

Cette validation est requise avant toute utilisation du logo sur :

- les documents commerciaux et publicitaires ;
- les présentations professionnelles ;
- les supports marketing et événementiels ;
- les sites internet et applications numériques ;
- les réseaux sociaux ;
- les communiqués de presse ;
- les vêtements, objets promotionnels ;
- les partenariats, sponsorings ou manifestations externes ;
- tout support imprimé ou numérique destiné à une diffusion interne ou externe.

Aucune personne, équipe ou prestataire externe n'est autorisée à utiliser les logos sans avoir obtenu une validation formelle préalable.

ENJEUX LIÉS À LA PROTECTION DE L'IMAGE

L'encadrement de l'utilisation du logo a pour objectif de garantir la cohérence de l'identité visuelle de l'association et de protéger son image de marque.

Une utilisation non contrôlée ou inappropriée peut entraîner :

- une dégradation de l'image de l'association ;
- une confusion auprès des usagers ou partenaires ;
- une mauvaise représentation des activités ou des engagements de l'association ;
- des risques juridiques liés à l'association non autorisée du logo avec certains contenus ou événements ;
- une atteinte à la crédibilité et à la notoriété de l'association.

La Direction veille ainsi à ce que chaque utilisation du logo soit conforme aux orientations stratégiques, aux standards de communication et aux obligations légales applicables.

RESPONSABILITÉS DES COLLABORATEURS ET PARTENAIRES

Chaque collaborateur, prestataire, partenaire ou entité autorisée à utiliser le logo est responsable du respect de cette politique.

Toute demande d'utilisation doit être transmise suffisamment en amont afin de permettre une analyse et une validation par les personnes compétentes.

L'absence de réponse ou de validation explicite ne peut en aucun cas être interprétée comme une autorisation tacite.

